

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025-07

<b>Nombre de Conseillers</b>		<b>Le dix février deux-mil vingt-cinq</b> à dix-neuf heures,
En exercice	9	Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
Présent(s)	7	<u>Date de convocation</u> : 31 janvier 2025
Absent(s)	2	<u>Date d'affichage</u> : 04 février 2025
Pouvoir(s)	1	<u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Loïc TARDY.
<b>Vote</b>		<u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, Serge PASSERAT.
Pour	8	<u>Procuration(s)</u> : Serge PASSERAT donne pouvoir à Loïc TARDY.
Contre	0	<u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Abstention	0	

Déneigement - Voirie  
(2025-2028)

Monsieur le maire rappelle que selon l'Article R 2122-8 du code de la commande publique :  
« L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 € HT et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1.  
L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 entreprises ont été sollicitées pour le déneigement de la voirie.

Il donne connaissance au conseil municipal des devis présentés par la SAS CL Aménagement sise à Rumilly et par Pascal Mermillod sis à Desingy pour la prestation de déneigement de la voirie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention triennale (annexe1) avec Pascal Mermillod et à mandater les dépenses en découlant pour :

- un tarif mensuel d'immobilisation de 550 € HT.
- un tarif horaire de 80 € HT pour le déneigement et le salage de la voirie.

Le secrétaire de séance,  
Laury CICLET



Le Maire,  
Christian VERMELLE

